

Règlement Nordique des Achards du 14/05/2017 - La MOTHE ACHARD

Bulletin d'inscription Nordique des Achards Dimanche 14 mai 2017

- Par courrier : bulletin à retourner dûment rempli et signé accompagné de votre règlement au plus tard le 11 mai 2017.
- En ligne : (+0.80 €) jusqu'au 11 mai 2017 minuit : www.acpachards.fr.
- Sur place : majoration de 2 €.

Article 1 : La Nordic des Achards se déroulera le dimanche 14 mai 2017 au lac du jaunay. Ces courses sont organisées par l'Athlétique club du pays des Achards, club ffa, associé à l'AC la Roche sur Yon. Les départs des épreuves seront donnés à 9h pour le 21km et 9h15 pour le 14km et le 10km puis une initiation marche nordique est prévu à 9h30 depuis le village de la baudrière. L'arrivée a lieu sur le même site.

Article 2 : Les inscriptions sont ouvertes aux marcheurs des deux sexes, licenciés ou non, des catégories junior à masters pour toutes les courses.

Les marcheurs licenciés FFA (Athlé compétition, Athlé running, Athlé entreprise, pass'running) ou triathlon devront présenter à l'inscription la licence en cours de validité. Les autres marcheurs devront remettre impérativement un certificat médical de < non contre indication à la pratique de la marche nordique > pour le 10 et 14 km puis de < non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la marche nordique en compétition > datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.

en possession d'une autorisation parentale de participation.

La clôture des inscriptions est fixée au 11/05/2017 à 23h.

Article 3 : Le droit d'inscription est de 10€ pour le 21km
Puis 8€ pour le 14km et le 10km. (+ 2€ sur place).

Les inscriptions se feront en ligne, par voie postale (documents à télécharger) sur le site du club de L'ACPA ou bien sur place. Les participants mineurs doivent être

L'ACPA puis de la FFA. Seul le 21km donne droit à un classement.

Article 4 : La remise des dossards s'effectuera sur le site de départ, les participants doivent le porter visiblement pendant la totalité de l'épreuve. De plus un lot sera donné à chaque participant.

Article 5 : Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Article 6 : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs responsabilités auprès d'AXA. Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 7 : règles sportives appliquées pour l'épreuve chronométrée d'après le règlement officiel de la FFA. Exemples de fautes pouvant entraîner une pénalité sont :
• Le pas de course
• Centre de gravité baissé
• La marche athlétique
• La non-utilisation des bâtons (absence de poussée)
• Les mains ne dépassant pas le niveau des hanches
• L'absence de 2 appuis simultanés (1 pied et 1 bâton)
• L'utilisation de bâtons de randonnée

Article 8 : Les résultats seront affichés à l'arrivée des épreuves, sur les sites du club de

Article 9 : La remise des récompenses aura lieu à 12h pour le 21km seulement.

Seront récompensés les 3 premiers H et F au scratch ainsi que le 1er de chaque catégorie H et F de Juniors à masters.

Article 10 : L'événement se déroule en grande partie sur des chemins en milieu naturel, quelques passages de routes seront franchis, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement par des gestes simples : (en utilisant les poubelles mises à disposition) et il s'engage aussi à respecter le personnel mis à disposition (Juges, signaleurs, secouristes...) pour le plaisir de tous.

Article 11 : La sécurité est assurée par la protection civile du pays des Achards.

Article 12 : Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve de la Nordic des Achards sur lesquelles ils pourront être. Cette autorisation vaut pour tous les supports promotionnels ou publicitaires.

Article 13 : L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Article 14 : Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions.

✓ Distances	Départs	Catégories	Tarifs pour tous
<input type="checkbox"/> 21 km	9h00	Juniors à Masters	10 €
<input type="checkbox"/> 14km	09h15	Juniors à Masters	8 €
<input type="checkbox"/> 10km	9h15	Juniors à Masters	8 €
<input type="checkbox"/> Initiation	9h30	Ouvert à tous	Gratuit

✓ Cocher la case utile

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ___/___/___ Sexe : M F Catégorie : _____

Tél. : _____ Nationalité : _____

Nom du club, de l'association : _____

Adresse : _____

Email : _____

Licencié(e) N° : _____ -> Photocopie licence FFA, FF Triathlon,

Pass' Running, Athlé Entreprise de l'année en cours (2016/2017 pour la FFA).

Non-licencié(e) -> Photocopie certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme ou de la marche nordique en compétition ou en loisir datant de moins d'un an à la date de la course.

Autorisation parentale (obligatoire pour les mineurs) :

Je soussigné(e) _____

autorise mon fils/ma fille _____

né(e) le : ___/___/___ à participer à la Nordic des Achards.

Date : _____ Signature : _____

A renvoyer avant le 11/05/2017 à :

Jean-Luc GABET - 5 rue des peupliers - 85150 La Chapelle-Achard

Chèque à libeller à l'ordre de : ACPA LA MOTHE-ACHARD.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement sur le site internet de l'ACPA (www.acpachards.fr) et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Date : _____

Signature : _____